



LA PARENTHÈSE, SERVICE DROITS D'ACCÈS

152, rue Saint-Damase, Drummondville (Québec) ■ J2B 6G5

☎ (819) 478-9307 ■ 📠 (819) 478-0756 ■ 💻 sda.mdfdummond@cgocable.ca

Procédures pour effectuer une demande de service

- L'avocat(e) ou l'intervenant(e) du parent-visiteur doit compléter **toutes les parties** de la demande de service.
- Faire parvenir le jugement dûment signé par les deux parties ainsi que tout autre document se rapportant au dossier pouvant nous éclairer sur la problématique.
- Vérifier la disponibilité du service.
- Aviser le service de tout changement concernant le dossier (intervenant, fermeture, adresse, numéro de téléphone, etc.)
- Un rapport synthèse (2-3 pages maximum) peut être fourni pour la somme de 75 \$. L'avocat désirant un rapport, devra en faire une demande écrite à la responsable. Prenez note que nous demandons un délai de trente jours pour la rédaction du rapport-synthèse.
- Aucune fiche d'observation faite lors des visites supervisées ne sera remise à moins que nous le jugions nécessaire.
- L'ouverture de dossier, pour des visites supervisées, engendre des frais de 15.00\$ et de 5\$ de l'heure pour chacune des visites payable par le parent-visiteur. L'ouverture de dossier pour un échange de garde engendre des frais de 15.00\$ payable par les deux parents et de 1\$ par parent pour chacun des échanges de garde. Les frais doivent être acquittés avant le début des visites ou des échanges de garde.
- Les visites supervisées et les échanges de garde s'effectuent toujours selon les heures d'ouverture de la Maison de la Famille, c'est-à-dire de 8h30 à 17h30 une fin de semaine sur deux.
- La responsable du service détermine l'horaire des visites et des échanges de garde, selon la disponibilité du service.

Merci de votre collaboration.

L'équipe de La Parenthèse

Investir pour la famille, c'est reconnaître sa valeur !